



Assemblée générale

Distr. limitée
19 mai 2021
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Organisation des travaux

Note de la Présidente

I. Organes subsidiaires

1. À ses sessions précédentes, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Ces dernières années, le Comité spécial a pu réduire au minimum le nombre de ses séances en recourant plus souvent aux consultations, notamment tenues par son bureau, pour examiner certaines des questions dont il était saisi. Cependant, la session de fond de 2020 du Comité spécial, qui devait se tenir du 15 au 26 juin, n'a pas eu lieu en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). En lieu et place, le Comité a mené les travaux de la session au moyen de lettres et a examiné les projets de texte selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 74/544 de l'Assemblée générale, et aux décisions 74/555, 74/558 et 74/561, qu'elle a prises ultérieurement.

2. La Présidente recommande que le Comité spécial continue, comme à ses précédentes sessions, de recourir le plus souvent possible aux réunions informelles. S'il y a lieu, la Présidente consulte le Bureau sur des questions urgentes ou des points particuliers intéressant les travaux du Comité spécial.

II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera dans l'annexe de la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2021, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il décidera peut-être de retenir pour chaque question. À ce sujet, la Présidente souhaite appeler l'attention du Comité spécial en particulier sur l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution [75/122](#) de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial a été prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif adapté à la



situation particulière de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.

4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-quinzième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question (A/AC.109/2021/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 75/123, dans laquelle l'Assemblée générale a prié les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61, annexe) et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la quatrième Décennie.

III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions

5. La Présidente tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action pour la quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. Le Comité spécial examinera, selon qu'il conviendra, les questions concernant la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration.

7. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au plan des réunions qui figure dans l'annexe de la présente note.

IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale

8. Conformément à la pratique établie, il est proposé que le Comité spécial continue de formuler ses décisions comme le fait l'Assemblée générale et de déposer ces projets de texte à l'Assemblée à sa soixante-seizième session. Par ailleurs, le Comité spécial souhaitera peut-être recommander que son rapporteur continue de suivre le modèle établi pour élaborer son rapport annuel et qu'il présente celui-ci directement à l'Assemblée.

V. Utilisation des ressources affectées aux services de conférence

9. À sa soixante-quinzième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

10. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les ressources affectées aux services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

Annexe

Questions que le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux doit examiner en 2021

A. Mode d'examen

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires non autonomes (résolutions 2911 (XXVII) et 75/122 , par. 8 h), et décision 37/421 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Quatrième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution 75/123 de l'Assemblée générale et annexe du rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale (A/56/61)]	Selon qu'il conviendra
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et questions connexes (résolution 75/102 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 75/103 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/104 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolution 75/105 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Falkland (Malvinas) [résolution 58/316 de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	Point distinct
Gibraltar (décision 75/523 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Sahara occidental (résolution 75/106 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Samoa américaines (résolution 75/107 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Anguilla (résolution 75/108 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Bermudes (résolution 75/109 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Vierges britanniques (résolution 75/110 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Caïmanes (résolution 75/111 de l'Assemblée générale)	Point distinct

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Polynésie française (résolution 75/112 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Guam (résolution 75/113 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Montserrat (résolution 75/114 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Nouvelle-Calédonie (résolution 75/115 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Pitcairn (résolution 75/116 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Sainte-Hélène (résolution 75/117 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Tokélaou (résolution 75/118 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Turques et Caïques (résolution 75/119 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Îles Vierges américaines (résolution 75/120 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Envoi de missions de visite dans les territoires (par. 8 e) et 10 de la résolution 75/122 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 8 b) de la résolution 75/122 de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question e territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 75/121 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial concernant Porto Rico (A/75/23, par. 18)	Selon qu'il conviendra
Tenue d'une série de réunions hors Siège	Selon qu'il conviendra
Liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration	Selon qu'il conviendra

B. Projet révisé de programme de travail et de calendrier des réunions du Comité spécial

Jeudi 18 février (1 séance)	Organisation des travaux
Lundi 14 juin, matin (1 séance)	Diffusion d'informations sur la décolonisation Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires Question de Gibraltar

	Question des Tokélaou
	Question du Sahara occidental
Lundi 14 juin, après-midi (1 séance)	Question des Samoa américaines
	Question d'Anguilla
	Question des Bermudes
	Question des Îles Vierges britanniques
	Question des Îles Caïmanes
	Question de la Polynésie française
Mardi 15 juin, matin (1 séance)	Question de Guam
	Question de Montserrat
	Question de la Nouvelle-Calédonie
	Question de Pitcairn
	Question de Sainte-Hélène
	Question des Îles Turques et Caïques
	Question des Îles Vierges américaines
Mardi 15 juin, après-midi (1 séance)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution
Mercredi 16 juin, matin (1 séance)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Mercredi 16 juin, après-midi (1 séance)	Séance plénière
Vendredi 18 juin(2 séances)	Décision du Comité spécial du 5 août 2020 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Lundi 21 juin (2 séances)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Mardi 22 juin (2 séances)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Mercredi 23 juin, après-midi (1 séance)	Consultations
	Examen de tous les projets de résolution (<i>suite</i>)
Jeudi 24 juin (2 séances)	Question des Îles Falkland (Malvinas) ^a
Vendredi 25 juin, matin (1 séance)	Décision sur tous les projets de résolution :
	Question des Samoa américaines
	Question d'Anguilla
	Question des Bermudes
	Question des Îles Vierges britanniques

	Question des Îles Caïmanes
	Question de la Polynésie française
	Question de Guam
	Question de Montserrat
	Question de la Nouvelle-Calédonie
	Question de Pitcairn
	Question de Sainte-Hélène
	Question des Tokélaou
	Question des Îles Turques et Caïques
	Question des Îles Vierges américaines
	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
	Conclusions et recommandations du Séminaire régional pour les Caraïbes
	Rapport du Séminaire régional pour les Caraïbes
	Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations
Vendredi 25 juin, après-midi (1 séance)	Décision sur tous les projets de résolution (<i>suite</i>)

^a La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre les Gouvernements argentin et britannique.